



**PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Présents : Thierry BURON, Président, Jacqueline BOSSE, Jacky CHALUMEAU, Sylviane CHAVENEAU, Sylvie COTTENCEAU, Maryvonne FOUCHARD, Marie-Christine FOURNIER, Chantal GROSBOIS, Nicole GUILLOTEAU, Sylvie LAUDE, Monique MADELINE, Thérèse MENARD, Christine MONNEAU, Marie-Christine POIRIER, Jocelyne SEJOURNE CAVELIUS, Monique VERNEAU.

Absentes excusées : Brigitte GRUE et Bernadette LEMOINE

Absentes non-excusées : Martine BARBIER-PRIEUR et Odette VALE LEROY.

Démissionnaire : Jacqueline BRUNEAU

Invités : Laurence DELZENNE, Annie TREMBLAIS, permanentes et Thomas CONSTANTIN, excusé.

La séance est ouverte à 14 h 45.

1) Validation à l'unanimité du procès-verbal du CA du 22 mai 2025

2) Situation de la Présidence

Thierry BURON nous informe que malgré des soucis de santé, il va continuer à exercer son mandat de Président de l'APDM, aidé par Christine MONNEAU, vice-présidente.

3) Compte rendu de l'entrevue avec la Présidente du Département

Thierry BURON a informé Mme DABIN du souhait d'ancrer plus fortement l'APDM dans la collectivité. Pour cela, il faut faire plus d'information auprès des agents en fonction et aussi mettre en place des outils pour les nouveaux recrutés (par exemple, joindre un feuillet avec le bulletin de salaire). Il espère utiliser la fonction TRIBU, ce qui reviendrait à remettre en place un correspondant APDM dans chaque service. Il faut aussi continuer à être présents lors du forum des nouveaux arrivants ainsi qu'au pique-nique annuel.

Thierry BURON a indiqué à la Présidente que l'APDM allait fêter ses 40 ans l'année prochaine. Il a été décidé d'arrêter la date du 10 octobre 2026, afin d'organiser cet anniversaire. Mme DABIN a accepté de mettre à disposition le château du Plessis-Macé, propriété départementale, à l'APDM. Cette manifestation se déroulera avec une visite du château, puis un pique-nique sera organisé. Il va falloir prévoir des intervenants.

En cas de mauvais temps, il sera possible de se replier au sein du château, et la fin des festivités se terminera au plus tard à 20h00.

4) Compte-rendu de la rencontre avec Bruno JARRY, Directeur des ressources humaines et Thomas Constantin

Les salaires des permanentes : l'APDM doit rembourser au Département les salaires des 2 permanentes (comme cela est stipulé dans la convention).

Thierry BURON souhaite que certaines dépenses (imprimante, photocopies, matériel, téléphone fixe) soient prises en charge par le Département. Il faut prendre rendez-vous avec la DIFAJE et le service juridique.

5) Présentation de l'APDM à la réunion des assistants familiaux, aux forums des nouveaux arrivants et au pique -nique départemental

► Réunion des assistants familiaux du 12 juin dernier : Jacky Chalumeau nous précise que certains agents n'avaient pas connaissance de l'existence de l'APDM et des activités proposées. 6 agents ont adhéré ce jour-là. Certaines personnes ont demandé que la cotisation soit calculée au prorata du nombre de mois effectifs, si adhésion en cours d'année. Compte tenu du faible coût de la cotisation annuelle (20 €), les membres du CA ont rejeté cette proposition.

Par ailleurs, Jacky CHALUMEAU propose d'assister aux premières réunions de formation obligatoire des assistants familiaux qui ont lieu à Cholet et à Chemillé afin d'y présenter l'APDM. Il va se renseigner près du SOAF

► Forum des nouveaux arrivants : Sylvie LAUDE et Jacky CHALUMEAU étaient présents et ont présenté l'association. Ils ont distribué des flyers et des bulletins d'inscription.

► Pique-nique départemental : Sylvie LAUDE, Monique MADELINE et Thierry BURON ont également présenté l'APDM aux personnes présentes. Certaines ne connaissant pas l'APDM ont apprécié notre démarche, d'autres, par contre, n'étaient pas intéressées. Des flyers et des bulletins d'inscription ont été distribués.

A – Commission de fonctionnement

1 – Point comptable : un travail sur la refonte du budget prévisionnel est en cours. Il a pour but d'équilibrer le budget.

2 – Les assurances : il faut revoir le contrat d'assurance, avec en outre les conditions de remboursement, en cas d'accident lors d'un trajet ou d'une réunion sur place.

3 – a) Le cabinet RYDGE : Thierry BURON a pris contact avec Véronique PARENT pour lui demander un devis, dans le but de faire des économies. Mme PARENT a répondu que si les comptes étaient à jour, elle proposerait des honoraires s'élevant à 1800 € TTC. A ce jour, elle n'a toujours pas transmis de devis, malgré plusieurs appels. Il lui a également demandé d'avancer la réunion présentant le bilan comptable.

Pour rappel, il n'y a pas d'obligation de prendre un cabinet comptable, sauf si l'association perçoit des subventions à hauteur de 150 000 €, ce qui n'est pas le cas de l'APDM. La question se pose donc de faire appel à un cabinet comptable. Un délai de 3 mois est nécessaire pour dénoncer le contrat, et comme il court jusqu'au 31/12, il faudra le faire avant le 30/09.

En plus du bilan comptable, le cabinet RYDGE effectue les déclarations aux impôts. Voir si des associations pourraient le faire.

b) Le Crédit Mutuel : les frais s'élèvent à environ 34 €/mois, qui comprennent la délivrance de chèquiers, la carte bleue, la tenue des comptes. En outre, la banque, en outre, garantit la sécurité, donne des conseils bancaires (placements etc), propose également des lots pour les manifestations organisées par l'APDM.

4 – Le forfait téléphonique et le portable : le forfait téléphonique de SFR s'élève à 180 €/an. Pour rappel, il n'est utilisable que sur le territoire français et sert principalement lors des diverses sorties et visites. La plupart des responsables de groupe utilisent leur téléphone personnel.

La question est posée aux membres présents ce jour :

a) on garde le téléphone et on change d'opérateur avec un forfait à 2 €/mois : NON (6 voix).

b) on supprime l'abonnement SFR et on vend le téléphone : OUI (10 voix). Cette solution implique que les référents de chaque sortie de l'APDM communiquent leur numéro de téléphone personnel aux participants.

Chaque responsable de groupes qui part à l'étranger, devra alors demander près de son opérateur un forfait adéquat pour la durée du voyage et le remboursement de celui-ci près de l'APDM.

Personne n'étant intéressé par l'achat de celui-ci, de marque Huawei sera mis en vente sur le site de l'APDM. Une estimation de l'appareil sera réalisée.

5 – La régularisation des contrats Harmonie Mutuelle avec les non-adhérents : Laurence DELZENNE a fait un point sur ce dossier. Il y a 31 personnes qui ont un contrat avec Harmonie Mutuelle mais n'adhèrent plus depuis 2 à 3 ans à l'APDM. Or, ce n'est pas possible car c'est un contrat groupe. Cela représente un manque à gagner d'environ 845 €. Laurence va demander aux agents, par courrier, de régulariser leur situation uniquement pour l'année 2025 en rappelant les conditions d'adhésion à cette mutuelle.

Il faut également demander à Harmonie Mutuelle de transmettre à l'APDM, en début de chaque année, un listing à jour des cotisants.

Actuellement 118 personnes sont inscrites.

Thierry BURON précise qu'en 2026, la collectivité aura l'obligation de proposer une mutuelle à tous les agents, ce qui risque de remettre en cause le contrat avec Harmonie Mutuelle.

6 – La convention avec l'EPCC : Il faut voir si les agents travaillant pour l'EPCC, Inovalys ou la MDA peuvent adhérer directement à l'APDM. Il faudra modifier les statuts.

Christine MONNEAU rappelle que si les statuts doivent être corrigés, il faut le faire valider en assemblée extraordinaire qui doit se tenir avant l'assemblée générale qui est prévue le 5 mars 2026.

B – Commission convivialité, sports et loisirs

1 – La sortie du 29 novembre 2025 à Paris :

a) Paris féérique : le grand Rex et le musée Grévin : cette sortie a été réservée pour 50 personnes, et il n'y a que 2 inscrits. Un acompte d'environ 900 € a été versé au prestataire. Or, le contrat ne prévoit aucune annulation, ce qui n'a été porté à la connaissance des administrateurs. De ce fait, l'acompte est perdu. Les membres du CA demandent à Thierry BURON de voir avec le prestataire si une autre date ne pourrait pas être proposée afin de ne pas perdre cet acompte. Voir également si les 2 personnes inscrites maintiennent leur sortie.

Après la prise de contact avec le Compagnie des Alpes qui gère les deux structures, le report n'est pas possible. L'acompte est définitivement perdu.

b) Paris libre : voir ce qu'il en est des billets SNCF et faire la confirmation.

2 – La sortie des 5 et 6 décembre prochain à Colmar : Sylvie LAUDE, responsable de ce groupe, a pris contact avec l'auberge de jeunesse et a négocié la réservation de 5 chambres de 2 personnes, et de 8 chambres de 5 personnes. A affiner suivant le nombre de participants. Elle précise également que le linge de toilette n'est pas fourni. Ces deux informations diffèrent du programme prévu. Ces deux points ont suscité une tension légitime entre Sylvie LAUDE et Annie TREMBLAIS suite aux mauvais renseignements transmis par Annie TREMBLAIS.

A ce jour, il y a 44 réservations et on peut aller jusqu'à 50. Par ailleurs, il s'avère que le temps de passage entre le TGV de Strasbourg et le TER de Colmar n'est que de 8 minutes. Voir comment s'organiser pour que personne ne rate ce train.

Par ailleurs, Sylvie LAUDE souhaiterait, qu'une réunion préalable au départ soit prévue afin de mettre au point cette sortie avec les participants (composition des chambres...).

3 – Le voyage en Afrique du Sud en mars 2026 : Thierry Buron nous informe que 3 couples soit 6 personnes qui faisaient partie du 1^{er} groupe (décision du dernier Bureau) ont basculé dans le 2^{ème} groupe et ce sans en avoir fait la demande. Il interroge Annie TREMBLAIS afin qu'elle donne des explications car elle n'avait pas l'accord du Bureau. Elle nous dit qu'elle voulait réunir des personnes qui souhaitaient voyager ensemble. Ceci est parfaitement faux. Annie TREMBLAIS a indiqué à ces 6 personnes qu'elles n'étaient pas retenues dans le premier groupe et qu'elles se retrouvaient dans le second. En réalité, la manœuvre d'Annie TREMBLAIS visait à virer 5 inscrits, membres du CA du second vers le premier groupe, car elle ne souhaitait pas qu'ils soient présents avec elle. Maintenant que tous les participants ont reçu un mail de confirmation pour le 1^{er} groupe, il n'est plus possible de modifier quoi que ce soit.

Suite au désistement de 2 personnes à ce voyage, on propose à Mesdames BOIVIN et TAILLANDIER d'y participer.

4 – Sortie de Versailles le 06/09 : une erreur de 7 € a été faite lors du règlement, l'APDM sera remboursée en octobre 2025.

5 – Voyage au Guatemala (novembre 2025) : une réunion d'information a été fixée au 9/10 pour les participants.

Annie TREMBLAIS nous fait part de son départ de l'APDM le 1^{er} avril 2026, et face aux remontrances concernant ses prises de décisions personnelles et sans concertation, quitte la réunion avant la fin des débats.

Thierry BURON rappelle que les permanentes sont en lien hiérarchique avec le Directeur des ressources humaines, Bruno JARRY, et plus particulièrement Thomas CONSTANTIN, mais pour les liens fonctionnels restent rattachées à l'APDM.

La prochaine réunion du CA est fixée **au jeudi 18 décembre 2025 à 14h30.**

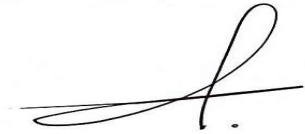
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire



Monique MADELINE

Le Président



Thierry BURON